

Anticipation et gestion des risques majeurs

Protection des massifs forestiers: la Mairie de Cannes agit pour prévenir les incendies et sécuriser les habitants

Face à la sécheresse et aux températures élevées depuis plusieurs semaines, la menace d'incendies demeure forte dans les Alpes-Maritimes. Chaque année, la Mairie de Cannes agit en anticipation, dès le printemps, et déploie un ensemble de mesures concrètes pour prévenir les départs de feu, sécuriser les zones boisées et protéger les habitations, en appui de la compagnie de sapeurs-pompiers de Cannes.

Mercredi 30 juillet 2025, David Lisnard, maire de Cannes, a présenté, au cœur de la Croix-des-Gardes, les dispositifs mis en place pour préserver les 300 hectares de massifs boisés de la commune. Ces opérations s'inscrivent dans la stratégie globale de prévention des risques majeurs, engagée par la municipalité. Cette démarche, reconnue par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères depuis 2018, fait de Cannes un territoire pilote en matière de protection des populations.

« La prévention des feux de forêt est une priorité municipale constante car elle engage la sécurité des personnes et la préservation de notre patrimoine naturel. À Cannes, nous anticipons les risques avec méthode, par un débroussaillage régulier des zones boisées, le déploiement d'une présence humaine active sur le terrain, le recours aux nouvelles technologies, ainsi qu'une coopération étroite avec les sapeurs-pompiers. Cette vigilance de chaque instant vise à protéger durablement nos massifs, nos habitants et notre qualité de vie. Elle repose également sur le civisme et la responsabilité de chacun. »

David Lisnard, maire de Cannes

Des campagnes de débroussaillage des parcelles publiques et privées

La majorité des départs de feux dans les zones boisées est d'origine humaine (imprudence ou acte de malveillance). La hausse des températures, le vent et la sécheresse croissante en période estivale exacerbent ces menaces. Face à cela, la Mairie de Cannes agit concrètement pour réduire les risques de départ et de propagation d'incendies dans les massifs boisés de son territoire.

Ainsi, la municipalité engage chaque année une campagne de débroussaillage des terrains communaux. L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchages, feuilles, etc.) qui peuvent prendre feu et propager un incendie aux habitations. **La campagne menée en 2025 a permis de débroussailler 104 hectares d'espaces verts.**

Par ailleurs, la Mairie applique la réglementation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF) de l'État du 29 décembre 2010 pour la commune de Cannes. Celui-ci rend le débroussaillage **obligatoire pour les particuliers habitant à moins de 200 m des forêts, sur une zone de 50 m autour des habitations et 10 m de part et d'autre des chemins.** Des courriers de sensibilisation et de mises en demeure sont envoyés chaque année pour responsabiliser les propriétaires. La Ville peut également intervenir d'office en cas de carence. 2 700 m² d'espaces verts ont été débroussaillés d'office en 2024.

En outre, **trois ânes « débroussailleurs »**, en partenariat avec l'association Anestérel, sont régulièrement déployés dans le massif de la Croix-des-Gardes pour réaliser de l'éco-pâturage et lutter contre le risque incendie de manière écologique et économique.

Au total, **Cannes compte près de 300 hectares de zones boisées réparties sur les massifs collinaires de la Californie et de la Croix-des-Gardes ainsi que sur les îles de Lérins**. La plupart de ces espaces implique un mitage entre forêt et habitations. Pour rappel, sur une superficie totale de 1 964 hectares, 30 % du territoire communal — soit environ 590 hectares — sont couverts par des zones naturelles, agricoles, ainsi que des espaces verts boisés, classés et protégés.

Une surveillance humaine et technologique renforcée

Pour prévenir les départs d'incendie, **la Mairie de Cannes interdit strictement tout usage du feu, y compris les cigarettes, les barbecues et le dépôt de déchets verts ou encombrants dans les massifs boisés**. Ces interdictions, signalées par des panneaux d'information implantés aux entrées des zones sensibles, sont soumises à une surveillance renforcée.

Ainsi, la Police Municipale effectue des patrouilles régulières dans les massifs, notamment grâce à sa brigade équestre, particulièrement active à la Croix-des-Gardes. Un **agent municipal assermenté** y est également affecté en permanence tout au long de l'année afin de surveiller le site, alerter les secours en cas de départ de feu et sensibiliser les promeneurs aux bons comportements. De même, **trois agents de l'Office National des Forêts (ONF) assurent une présence quotidienne sur l'île Sainte-Marguerite**, site particulièrement exposé en période de sécheresse, pour alerter les visiteurs.

En outre, **un drone équipé d'une caméra thermique complète ce dispositif pour assurer une surveillance aérienne des massifs** et établir une cartographie précise des terrains, en particulier en cas de sinistre. Ces technologies permettent une intervention plus rapide et plus ciblée des secours.

La Réserve Communale de Sécurité Civile, composée de 93 citoyens bénévoles formés, **participe également à la surveillance des zones sensibles en période de risque élevé**. Par ailleurs, la Mairie de Cannes organise régulièrement, avec les sapeurs-pompiers, des exercices de simulation grandeur nature pour améliorer l'efficacité des interventions et la coordination entre les services opérationnels.

Un appui constant au SDIS par la Mairie et l'Agglomération Cannes Lérins

Pour renforcer les moyens du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), l'Agglomération Cannes Lérins – présidée par David Lisnard – a contribué en 2025 à hauteur de 14,18 millions d'euros. Cet apport financier vise à soutenir les effectifs, améliorer les équipements et maintenir un haut niveau de réactivité sur le bassin de vie cannois. **Il s'agit de la plus forte contribution au service d'incendie et de secours par rapport au nombre d'habitants**.

L'Agglomération Cannes Lérins assure également l'entretien des 835 Points d'Eau Incendie (PEI) répartis sur la commune, indispensables à l'intervention rapide des secours.

Annexe

Cannes centre : une nouvelle caserne pour renforcer la sécurité et le confort des sapeurs-pompiers

Dans un souci constant d'amélioration des conditions d'intervention et de travail des secours, le Centre de Secours Principal (CSP) de Cannes Pastour – situé en cœur de ville, à proximité immédiate des sites stratégiques comme le Palais des festivals ou la gare SNCF – va faire l'objet d'une reconstruction complète. Cet établissement, l'un des plus actifs du département avec en moyenne 21 départs par jour, accueillera à l'horizon 2027 une nouvelle caserne moderne et fonctionnelle, adaptée aux exigences actuelles des sapeurs-pompiers.

Le projet, financé par le SDIS 06 pour un montant de 7,6 M€ TTC, prévoit la démolition de l'existant et la création d'un équipement de 1 586 m² (contre 1 064 m² aujourd'hui). Cette future caserne intégrera des dortoirs, des bureaux pour la gestion des interventions, une salle de sport, des vestiaires modernisés, des espaces de stockage pour les tenues et équipements d'intervention, ainsi qu'une remise agrandie pour accueillir les véhicules de secours. Les travaux débiteront à la fin de l'été, après le déménagement temporaire des équipes sur le site de l'ancien EPHAD Simone Veil.